

Conseil régional

Groupe Europe Ecologie - Les Verts

Séance du Conseil Régional des 18 et 19 juin 2015

Vœu Europe Ecologie Les Verts

Pour un engagement de la Région lle-de-France en faveur du désinvestissement dans les secteurs contribuant au dérèglement climatique

La Région Ile-de-France, où la COP21 se tiendra en décembre 2015, affiche des objectifs ambitieux et souhaite être exemplaire en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Soutenant déjà la mobilisation citoyenne autour de la COP21 dans toute l'Ile-de-France, la Région doit s'associer pleinement à la campagne « Désinvestissement dans les énergies fossiles » désormais mondialement connue et initiée par le mouvement « 350.org ».

Partant du constat que certains groupes favorisent le dérèglement climatique et la raréfaction des ressources en détenant des investissements directs dans des entreprises du secteur des énergies fossiles, ce mouvement a encouragé l'organisation d'actions afin d'inciter les institutions à initier une stratégie d'investissement socialement et écologiquement responsable. Les combustibles sont la première cause du dérèglement climatique et représentent 80% des émissions mondiales de CO2 et 67% des émissions de gaz à effet de serre. En incitant le retrait des participations et placements financiers dans les énergies fossiles, charbon, pétrole et gaz ce mouvement de désinvestissement entend rediriger ces capitaux vers la production d'énergies renouvelables.

Le désinvestissement dans les énergies fossiles est donc une absolue nécessité alors que, selon une étude de l'*University College* de Londres, il faudra renoncer à exploiter un tiers des réserves de pétrole, la moitié de celles de gaz et 82% de celles du charbon pour rester sous la barre d'une augmentation de la température moyenne de la planète de 2°C d'ici à 2100.

Pour l'heure, quelques 220 institutions à travers le monde ont pris part à cette campagne, détenant un total de plus de 50 milliards de dollars d'actifs (44 milliards d'euros). Cette vague de désinvestissement connaît une dynamique à laquelle la Région Ile-de-France doit prendre toute sa part, alors que nous avons la responsabilité de protéger la vie et l'environnement de toutes les Franciliennes et tous les Franciliens des conséquences du dérèglement climatique.

La Région Ile-de-France doit saisir toutes les opportunités pour s'engager plus avant dans la transition énergétique de son territoire : la résilience énergétique suppose sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables. C'est donc dans les rénovations énergétiques du bâti existant, dans le déploiement accru des énergies renouvelables et de récupération qu'il faut investir massivement — et non plus dans les énergies fossiles. C'est vers là que doivent être orientés les fonds qui seront dégagés par ce désinvestissement.

Une « entreprise du secteur fossile » est définie comme toute entreprise appartenant à la liste des 200 entreprises qui possèdent les plus grandes réserves de charbon, de gaz et de pétrole, telles que listées par la « Carbon tracker initiative ». Il y a deux acteurs principaux à convaincre pour initier un changement au niveau régional : les fonds institutionnels et les banques.

Conseil régional

57, rue de Babylone - 75359 Paris cedex 07 SP

Tél.: 01 53 85 53 85



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie - Les Verts

Gérés par la Caisse des Dépôts et des Consignations, il y a différents systèmes de retraite dans lesquels cotisent les différents fonctionnaires, agents contractuels ou élus de la Région Ile-de-France. Nous pouvons notamment citer le RAFPR (Régime de retraite additionnelle de la Fonction Publique) ou encore l'IRCANTEC (Caisse de retraite complémentaire obligatoire des agents contractuels).

Bien qu'affichant souvent des stratégies d'investissement « socialement responsable et prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance », ces différents fonds et caisses de retraite ont encore des actifs financiers dans des secteurs et des entreprises contribuant au dérèglement climatique. Il est donc crucial que ces fonds et caisses s'unissent à cette démarche de désinvestissement en se séparant de leurs participations et placements financiers qu'ils pourraient avoir dans les énergies fossiles.

Afin de s'engager entièrement dans le désinvestissement dans les énergies fossiles, le Conseil Régional d'Ile-de-France émet le vœu que la Région :

- s'engage dans la démarche de désinvestissement dans les secteurs contribuant au changement climatique et que ses politiques soient traduites en actes concrets au niveau francilien,
- demande que les organismes en charge des systèmes de retraite des conseillers régionaux, des fonctionnaires et contractuels de la Région Île-de-France soient transparents sur les montants placés, à ce jour, dans des entreprises contribuant au dérèglement climatique,
- demande à ces organismes de retraite qu'ils suppriment leurs investissements dans les entreprises du secteur fossile et qu'ils y renoncent à l'avenir,
- s'engage à ne plus travailler avec les établissements bancaires et financiers investissant dans les entreprises contribuant au réchauffement climatique, telles que listées par la « Carbon tracker initiative », en complétant en ce sens la délibération CR N°32-10.
- demande à son président de faire un point d'étape régulier aux président/es des groupes sur la mise en œuvre de ce vœu, pour sensibiliser et associer l'ensemble des forces politiques.

Mounir SATOURI